

Questions - réponses

1. L'outil « nouveau » est-il nécessaire ?

Oui, car il est important que les collaboratrices de Holstein Switzerland et de swissherdbook puissent avoir accès aux données complètes de chaque éleveuse et éleveur. Par contre, pour ces derniers, la nouvelle application mobile sera l'outil de travail incontournable.

2. Vous avez évoqué les nouveaux systèmes de traite et leurs systèmes de collecte de données. N'y a-t-il pas là des doublons à supprimer ou des liaisons à établir ?

Absolument ! C'est justement un des défis majeurs évoqués avec la « digitalisation ». D'un côté, il faut inscrire dans le robot que la vache a été traitée pour que le lait soit séparé, et de l'autre, il faut aussi saisir cette information auprès des organisations d'élevage pour le calcul des valeurs d'élevage, s'il n'y a pas encore une troisième saisie nécessaire.

Les organisations d'élevage suisses, mais d'autres groupements européens, s'efforcent d'établir le dialogue avec ces firmes pour mettre en place des échanges de données. Par contre, il est très difficile de trouver un terrain d'entente, et malheureusement, c'est souvent lié à des coûts très importants.

3. Pourquoi les éleveurs n'ont-ils pas été consultés sur l'intégration de l'informatique de Holstein Switzerland dans Qualitas ?

Il est important de préciser que chaque décision relative au fonctionnement n'est pas de la compétence de l'assemblée des délégués, mais que le comité est nommé pour assumer ce genre de responsabilités. En l'occurrence, si l'intégration a été imposée, les choix qui en découlent ont été mûrement réfléchis par le comité et chaque membre de Holstein Switzerland a été personnellement informé au printemps 2021.

4. Quelle serait la représentation des membres au sein de l'entité fusionnée ? Y aura-t-il un canton qui dictera sa loi ?

Nous n'avons encore rien décidé quant à une éventuelle fusion. Nous voulons d'abord que l'assemblée des délégués valide la stratégie de rapprochement. La forme que cela prendra à l'avenir n'est pas définie, et la fusion n'est qu'une option parmi d'autres. C'est justement ce que nous voulons pouvoir analyser. Si une nouvelle entité sera créée, il faudra définir sa forme juridique et son organisation. Nous travaillons dans une dynamique constructive de collaboration et toutes ces questions seront soumises aux décisions des délégués.

5. Dans l'optique d'un rapprochement de Holstein Switzerland et de swissherdbook, la question financière va représenter un élément central. Pourquoi ce point n'a-t-il pas été abordé ce soir ?

Parce que nous n'en sommes pas encore là et que le sujet n'a pas été traité. Dans le cadre du projet Alliance, nous avons commencé par aborder les questions concrètes où nous pouvions simplifier notre organisation et harmoniser les points de vue (contrôle laitier, herdbook, sponsoring). Cependant, nous voulons avancer pas à pas et surtout, laisser la

compétence aux décideurs, c'est-à-dire l'assemblée des délégués, de valider une stratégie de rapprochement. Avec un résultat positif au vote qui sera demandé en avril 2026, nous pourrions nous mettre à table et réfléchir aux questions structurelles et financières. Les enjeux sont importants, que soit du point de vue de la fortune, mais aussi du côté fiscal et des participations dans les autres sociétés. Il faut donc prendre le temps de faire les choses correctement.

6. Les deux coopératives comptent de nombreux éleveurs dont les attentes sont parfois très différentes. Que faites-vous pour que les frais supplémentaires générés par ce processus ne soient pas uniquement destinés à satisfaire une élite ?

Holstein Switzerland comme swissherdbook sont au service de toutes les éleveuses et de tous les éleveurs, quels que soient leurs buts d'élevage, la race utilisée ou les moyens mis en œuvre. C'est exactement dans cet état d'esprit que nous travaillons, pour mettre en place des structures simples et efficaces qui nous permettront de relever les défis futurs et de continuer à offrir à chacun les meilleures prestations au meilleur prix.

7. Une réunification doit signifier des économies d'échelle. Vous nous avez dit que pour le contrôle laitier, la devise a été de prendre le prix le plus bas des deux organisations. Cela signifie donc qu'il n'y en a qu'un qui gagne ?

Non, car ce n'est pas toujours la même organisation qui a les tarifs les plus bas. Les deux comités ont décidé de faire le choix du tarif le meilleur marché pour donner un signal. Nous ne sommes toutefois qu'au début d'un processus et les choses ne vont se mettre en place que dès la mi-année 2026.

Nous voulons poursuivre dans cette voie, mais nous sommes conscients qu'il n'y aura pas forcément de baisse de tarifs généralisée, vu la pression financière. En anticipant de manière correcte, nous voulons être prêts pour affronter les défis futurs dans les meilleures conditions !

8. Avec les fortunes connues et les bénéfices présentés en 2025, n'aurait-il pas été plus judicieux de baisser les tarifs plutôt que de payer des impôts ?

Les comités ont fait le choix de présenter les comptes avec un bénéfice pour créer des réserves en vue de la baisse annoncée des subventions (nouvelle Ordonnance sur l'élevage). Baisser les tarifs une année et de devoir les augmenter peu de temps après n'est pas digne d'une gestion réfléchie. Le choix qui a été fait est donc d'anticiper et de maintenir une certaine stabilité. Ces comptes ont été présentés et approuvés à l'unanimité par les deux assemblées.

9. Actuellement, selon la législation fédérale, la part minimale de participation aux charges par les éleveurs est de 20%, mais elle pourrait monter à 50%. Qu'avez-vous prévu pour que cela ne provoque pas une fuite des membres ?

Pour les deux organisations, la participation effective actuelle des membres est de l'ordre de 33%. Une modification de la législation fédérale qui imposerait une augmentation de la participation financière des éleveurs (augmentation des tarifs) provoquerait effectivement une hémorragie au niveau des membres qui pourrait être fatale pour les organisations, car les frais devraient alors être reportés sur moins de membres, et ainsi de suite...

Il est donc de notre devoir de nous mobiliser pour lutter contre cette modification et de réfléchir aux meilleurs moyens de garder nos organisations à flot.

10. Est-ce qu'en cas de fusion, le grand perdant serait Holstein Switzerland, car sa fortune serait alors diluée sur beaucoup plus de membres ?

Il faut être conscient que les deux organisations disposent de fortunes importantes. Pour Holstein Switzerland, ce sont des titres qui apparaissent au bilan. Pour swissherdbook, c'est un bâtiment (entre autres), dont la valeur qui apparaît au bilan est la valeur après amortissements. En outre, il est important de souligner que le revenu du capital est ce qui permet de garder des tarifs bas, car les organisations bouclent avec des résultats d'exploitation négatifs, qui sont ensuite équilibrés grâce à ce que la fortune rapporte. Ces fortunes bénéficient donc à toutes les éleveuses et tous les éleveurs, aussi bien pour Holstein Switzerland que pour swissherdbook.

Toutefois, la question de la répartition de la fortune dépend fortement de la forme juridique qui sera choisie pour l'avenir, et à ce stade, rien n'est décidé.

11. Holstein Switzerland est connue pour son dynamisme. Une entité fusionnée ne deviendrait-elle pas un « monstre » où il est difficile de faire bouger les choses ?

Le danger existe, c'est vrai, mais c'est justement ce que nous voulons éviter. Il faut faire la part des choses : L'avantage de Holstein Switzerland est d'avoir sa propre base de données et donc tout en mains à Grangeneuve. Ceci va changer à mi-2026 suite à l'intégration des données qui a été imposée par l'OFAG. Nous mettons tout en œuvre pour en faire une opportunité et développer de nouveaux outils performants, mais des changements importants sont inévitables.

Par contre, du côté organisationnel, nous voulons simplifier et c'est justement dans ce sens que nous travaillons au sein du projet Alliance !

12. En regroupant toutes les organisations d'élevage dans une entité, avec une application commune, ne serait-il pas possible de sortir les bovins d'agate et de diminuer des coûts ?

La BDTA (agate) a été mise en place pour tous les animaux en premier lieu à des fins sanitaires. Envisager un tel changement est totalement illusoire car les organisations d'élevage ne couvrent pas les nombreux bovins qui ne sont pas affiliés à un herdbook.

13. Il y a 30 ans, le pointage cantonal a été supprimé chez Holstein Switzerland au profit de la description linéaire. Avec le projet de certificat de performance présenté, des vaches Holstein pourront avoir un papier où ce pointage figurera. C'est un retour en arrière !

L'objectif de tout le processus est de mettre en place des outils qui permettent de satisfaire les attentes de chacun et de chacune. Le nouveau certificat de performance est un document « dynamique » qui s'adapte aux données à disposition. S'il y a un pointage cantonal ou un résultat d'aptitude à la traite, il y figure et sinon, la mise en page est adaptée rester cohérente et attractive. Nous voulons ainsi offrir le meilleur service selon les attentes individuelles.

Le pointage est facultatif et financé par un canal spécifique de la Confédération, séparé du budget de l'élevage. Son maintien est aussi dépendant du plan d'économies fédéral.

L'utilité du pointage n'est pas de faire avancer l'élevage, et d'ailleurs la nouvelle Ordonnance sur l'élevage est très claire à ce sujet, mais les concours centraux jouent un rôle très importants dans de nombreuses régions de Suisse, car ils représentent une fête populaire qui réunit un nombreux public autour des vaches. C'est un élément qu'il ne faut pas négliger à l'heure où la production bovine est fortement critiquée.

14. Si un rapprochement peut être considéré comme évident, il y a des sensibilités à préserver. La question du pointage cantonal est un élément sensible. En êtes-vous conscients ?

Bien sûr. La devise est d'être au service de toutes les éleveuses et de tous les éleveurs, quels que soient leurs buts d'élevage, la race utilisée ou les moyens mis en œuvre. Personne n'impose sa loi, mais chacun doit pouvoir trouver son compte.

15. Quel est l'avis des représentants fribourgeois aux comités suisses sur la question du rapprochement ?

« Ce projet est porteur car nous devons travailler pour les générations futures. Les Jeunes Eleveurs ne font plus cas depuis longtemps de ces questions de couleurs ou de « fédérations ». Les fédérations cantonales fribourgeoises sont un bel exemple de collaboration étroite et le Marché-Concours de Bulle est commun.

Faire ce pas au niveau des organisations nationales est une nécessité. Nous avons une chance à saisir ! »

16. En admettant que les assemblées des délégués n'approuvent pas la stratégie en avril 2026, est-il possible de revenir en arrière ?

Bien sûr, car pour le moment, seul le directeur est commun et rien n'a été décidé au niveau des structures. L'organisation du contrôle laitier ou l'harmonisation des questions de herdbook et de sponsoring sont des éléments tout à fait pratiques qui ne concernent que des services. C'est justement pour éviter de franchir un point de non-retour que les assemblées de délégués sont sollicitées pour valider la poursuite des travaux de réflexion.